



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 DECEMBRE 2015

Nombre des membres afférents au conseil municipal : 10 En exercice : 10 Qui ont pris part aux délibérations : 8	L'an deux mil quinze, le quatre du mois de décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT. <u>Présents</u> : Mmes Hélène HOURLIER, Noëlle DOMENECH et Florence CAILLET. MM. Dominique POMMAT, Mathieu CARIN, Jacques MONNET, Jean-François POITOU, Aurélien DELBOULLE et Alexandre PASCAL-GIROUD. <u>Absent excusé</u> : MM. Hervé MARAIS. M. Hervé MARAIS a donné procuration à Mme Hélène HOURLIER. Mme Florence CAILLET a été nommée <u>secrétaire de séance</u> .
---	---

1. Schéma départemental de coopération intercommunale, Chambéry Métropole-cœur des Bauges.

Au terme de la loi NOTRe du 7 août 2015, chaque Préfet doit élaborer un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI), obligeant notamment les communautés de communes (ComCom) de moins de 15 000 habitants à se rapprocher. Dans certaines zones de montagne ou de faible densité ce seuil est même abaissé à 5000 habitants.

Le Préfet de Savoie, le 12 octobre 2015, a proposé la fusion des ComCom de Chambéry Métropole et de Cœur des Bauges (14 communes, moins de 5000 habitants mais une superficie équivalente à celle de Chambéry Métropole).

Le 12 novembre dernier, Chambéry Métropole a majoritairement refusé cette fusion, qu'elle a jugée impréparée et précipitée.

Le 24 novembre Cœur des Bauges en a fait de même, à la majorité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de La Thuile, à l'unanimité, est solidaire des communes des Bauges et donne un avis positif au projet de fusion, différée, des ComCom Chambéry Métropole / Cœur des Bauges sous réserve d'une préparation lancée dès 2016 (fiscalité, urbanisme, gouvernance, ...) avec engagement de proposer un nouveau vote aux élus municipaux de 2020.

2. Régime indemnitaire agent communal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le régime indemnitaire de la secrétaire de mairie (poste passé à plein temps en 2015) afin que la prime équivalente au 13ème mois dont elle bénéficie (attribuée à l'ensemble des agents permanents de la commune) soit calculée sur un plein temps (35h) et non plus sur un temps non complet (31h).

3. Indemnité de conseil au comptable du Trésor (point ajouté à l'ordre du jour avec l'accord de l'ensemble du Conseil Municipal).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (2 voix pour 100%, 7 voix pour 50%) décide d'allouer pour l'année 2015, au taux de 50 %, l'indemnité de conseil au comptable du Trésor, dont le montant sera déterminé par application des taux en vigueur.

4. Intégration du budget CCAS (actions sociales) dans le budget principal.

La loi NOTRe supprime l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un CCAS. L'objectif est de supprimer des obligations comptables inutiles (adoption d'un budget spécifique, reddition des comptes,...), mais ne remet nullement en cause la poursuite des activités sociales de la commune, non plus que leur confidentialité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer le CCAS de LA THUILE. La forme de l'action sociale sera redéfinie à l'occasion du budget 2016 en maintenant les modalités de fonctionnement et les représentants actuels.

5. Evolution de l'équipe municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide dans sa majorité (7 voix pour et 2 abstentions) de procéder à l'élection - à bulletin secret - d'un nouvel Adjoint au Maire qui prendra le 3^{ème} rang. M. Jean-François POITOU est élu 3^{ème} Adjoint au Maire. M. Mathieu CARIN devient 1^{er} Adjoint et M. Jacques MONNET demeure 2^{ème} Adjoint en charge des travaux.

6. Création d'une Société d'Economie Mixte (SEM) des pompes funèbres de Chambéry et des communes associées (point ajouté à l'ordre du jour avec l'accord de l'ensemble du Conseil Municipal).

La ville de Chambéry, après analyse de l'environnement économique et local, a déterminé que la structure juridique la mieux adaptée à l'évolution de l'offre de services funéraires proposée aux populations de Chambéry Métropole serait une SEM. Cette forme juridique permettrait d'effectuer les investissements nécessaires tout en conservant le contrôle des collectivités publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, dans sa majorité (7 pour, 1 contre et 1 abstention) décide de souscrire à son capital à hauteur d'une action de 1 000€.

7. Subvention au foyer socio-éducatif du collège Jean Mermoz de BARBY (point ajouté à l'ordre du jour avec l'accord de l'ensemble du Conseil Municipal).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, dans sa majorité (8 pour et 1 contre) décide d'allouer sur le budget 2016 une subvention d'un montant de 380€ (20€ x 19 élèves de LA THUILE scolarisés au collège pour l'année scolaire 2015/2016).

8. Questions diverses (gouvernance PLUI, projet OPAC, association Abracadabra, SICSAL, ...).

Arrivée de M. Aurélien DELBOULLE.

➤ Monsieur le Maire expose :

- Avis du Conseil Municipal sur la charte de gouvernance du PLUI : Construire ensemble le futur PLUI et se doter d'un outil au service de la cohérence de notre territoire.

Les élus de Chambéry métropole entendent affirmer qu'à travers le transfert de compétence « documents d'urbanisme » et l'élaboration du PLUI, chaque commune sera partie prenante de la construction du projet d'urbanisme communautaire. Un plan de secteur "Plateau de la Leysse" pourra être établi afin de prendre en compte les spécificités de nos territoires ruraux.

Les élus ont acté le caractère évolutif de la charte qui pourra être améliorée ou adaptée en fonction des évolutions à venir. De plus, les communes

- Conservent la décision finale en matière de permis de construire et demande de travaux
- détiennent en cas de désaccord la possibilité de demander une autre délibération qui devra être adoptée à la majorité des 2/3.

L'avis du Conseil Municipal est favorable (6 pour et 3 abstentions).

➤ Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire expose :

- Suite à un audit, l'association ABRACADABRA se voit dans l'obligation de rembourser un trop perçu de la CAF de 15000€ qui date de 2012. Les communes de CURIENNE, LA THUILE et PUYGROS, solidaires avec l'association, se sont unies pour solliciter un recours gracieux considérant qu'un tel "trou" dans la trésorerie pourrait mettre la structure en danger.

- Le SICSAL recrute une nouvelle responsable enfance-jeunesse.

- Après plusieurs relances auprès du service transport de Chambéry Métropole concernant des demandes (arrêt supplémentaire, liste des utilisateurs) et des dysfonctionnements (horaires, respects des arrêts, refus de prendre un enfant) des réponses ont été obtenues mais elles ne sont pas satisfaisantes.

- Les exploitations forestières en cours sont ralenties d'une part en raison du temps et d'autre part en raison du départ de l'agent ONF dont le remplacement est toujours en cours (le chantier de débroussaillage du Mont est terminé).

➤ Monsieur le 3^{ème} Adjoint au Maire expose : suite à la réunion Développement Economique et Social –Chambéry Métropole- et à la prise de la compétence tourisme par Chambéry Métropole, il est important de prévoir prochainement une rencontre avec tous les hébergeurs de la commune.

➤ Monsieur l'Adjoint au Maire en charge des travaux informe que la maçonnerie du garage à sel est terminée et que la charpente sera faite début 2016.

Questions du public :

Est-il prévu qu'une ligne de transport scolaire desserve un jour les établissements privés ?

Le 1^{er} Adjoint au Maire explique que ce n'est pas envisageable et que les grands axes de l'évolution de ce service ne vont pas en ce sens. Le projet est encore à l'état d'élaboration, mais il est prévu, à terme, que 2 bus ouverts à tous (7h/8h ?) partiront de la salle polyvalente et suivront la RD (plusieurs arrêts) jusqu'à LA RAVOIRE (via ST JEOIRE), puis chacun prendra sa correspondance.

Pas de modifications pour les transports des maternelles, élémentaires et collégiens.

Des propriétaires toujours dans l'attente de la signature des échanges du marais de Nécuidet s'impatientent.

Monsieur le Maire rappelle que les échanges ont été menés par le Conservatoire des Espaces Naturels et non par la commune et salue de nouveau l'énorme travail réalisé par M. Marc PIENNE. Monsieur le Maire va prendre contact avec le conservatoire.

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 8 décembre 2015.

Le Maire
Dominique POMMAT

